

**L'an DEUX MILLE QUATORZE, le TRENTE SEPTEMBRE** à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

**Ordre du jour :**

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 août 2014**
- ✓ **Délibération : vote des rations d'avancement de grade**
- ✓ **Décision modificative n°1 : participation SMVAC (travaux voirie du lac)**
- ✓ **Enfance :**
  - ✓ **Projet architectural : point sur le dossier**
  - ✓ **Contrat Enfance/Jeunesse : délibération prestation diagnostic**
  - ✓ **Point sur la rentrée scolaire**
- ✓ **Organisation des services (cantine, ménage)**
- ✓ **Bilan Chantier jeunes 2014**
- ✓ **IMPro de Vérone : convention, gratification**
- ✓ **Agglomération d'Agen :**
  - ✓ **Schéma de collecte**
  - ✓ **Schéma d'assainissement collectif**
  - ✓ **Mutualisation administration (communautaire et municipale agenaise)**
- ✓ **Questions d'actualité**

**Etaient présents :** Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOUE, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL, Paola CAMPOS

**Excusée :** Pascale TOUSSAINT (a donné pouvoir à Delphine SCOPEL)

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre JOUVE

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 21 août 2014.

**DÉTERMINATION DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES »  
POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale).

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 septembre 2014,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux (en %)</b>
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les ratios ainsi proposés.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :**  
**PARTICIPATION Syndicat Mixte de Voiries d'Agen Centre**  
**(travaux voirie du Lac)**

Vu le budget primitif de l'exercice 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant qu'en raison de travaux de voirie imprévus réalisés par le SMVAC, il est nécessaire d'augmenter de 10 000 € la participation versée à ce syndicat sur l'exercice 2014,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>
Article 61522 : - 5 000 €	Article 6554 : + 10 000 €
Article 6238 : - 5 000 €	

**PROJET ARCHITECTURAL : POINT SUR LE DOSSIER**

Le projet revu par François de La Serre a fait l'objet d'une présentation à l'équipe enseignante et au conseil d'administration de la Maison de l'Enfance le 15 septembre dernier.

Ce nouveau projet répond aux exigences énoncées lors du précédent mandat :

- réduction du coût global,
- préservation au maximum de l'existant (coût de démolition/désamiantage diminué),
- diminution des charges liées au phasage pendant les travaux,
- recherche de subventions supplémentaires.

Une nouvelle rencontre entre le cabinet François de La Serre et le groupe de travail est prévue le 9 octobre en présence de l'équipe enseignante et du CA de la Maison de l'Enfance.

Évolutions par rapport au projet initial (voté le 6 janvier, abandonné le 11 mars 2014) :

- La durée du chantier s'étalerait sur 23 mois avec la possibilité d'utiliser les anciens locaux, puis les nouveaux. Seuls quelques aménagements transitoires seraient nécessaires, ce qui réduit les coûts de fonctionnement pendant la phase de travaux (estimés à environ 87 600 €).
- Le groupe de travail a étudié avec le SDEE 47 la possibilité d'installer un réseau de chaleur couvrant l'ensemble des bâtiments communaux. L'économie réalisée serait

significative puisque le SDEE financerait totalement cet investissement. Il en assurerait ensuite l'entretien moyennant l'acquittement par la commune d'un loyer annuel. Ce projet innovant bénéficierait de l'appui financier du Conseil Général 47.

→ Le montant total estimé du projet s'élève à 1 054 702 € TTC (y compris les frais d'études et d'assurance) :

lot		HT	TTC
1	Désamiantage	33 500	40 200
2	Démolitions - Gros Oeuvre	150 000	180 000
3	Charpente couverture	86 500	103 800
4	Etanchéité	49 200	59 040
5	Menuiseries alu	56 000	67 200
6	Serrurerie	17 300	20 760
7	Menuiseries bois	14 000	16 800
8	Doublages cloisons plafonds	50 000	60 000
9	cloisons froids	13 000	15 600
10	Electricité	46 000	55 200
11	Plomberie- Sanitaires- chauffages - Cuisines	95 000	114 000
12	Peinture	22 000	26 400
13	Sols collés - Faiences	48 000	57 600
14	Façades	13 000	15 600
	Voirie - Réseaux divers	67 000	80 400
	<b>TOTAL TRAVAUX DE BASE</b>	<b>760 500</b>	<b>912 600</b>
	Equipement cuisine (19 000 HT)	compris dans 8/9	
	Remaniage toitures exist. (19 000 HT)/ (11 600 HT)	11 600	13 920
	Remplacement des menuiseries exist. (24 000 HT)	24 000	28 800
	Refection façades existantes (19 900 HT)	19 900	23 880
	Chauffage pompe à chaleur (34 840 HT)		-
	Chauffage bois (51 800 HT)	-	-
	<b>TOTAL TRAVAUX AVEC OPTIONS</b>	<b>816 000</b>	<b>979 200</b>

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un budget pour les travaux de 950 000 € TTC.

Afin de parvenir à cette enveloppe, deux options sont retenues :

→ l'ensemble des travaux sont réalisés avec le "gain" lié au résultat de l'appel d'offres

et la réduction du poste "désamiantage" (travaux partiels)

→ tous les travaux ne sont pas réalisés notamment l'option 3.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

Etat DETR	193 375 €
Etat DETR bonus environnement	6 315 €
Conseil Général 47	185 400 €
Fonds de Solidarité Territorial (Agglomération d' Agen)	133 000 €
Réserve parlementaire 2015	20 000 €

Caisse d'Allocations Familiales 47 (aide à l'investissement)	100 000 €
Autofinancement	116 612 €
Emprunt	200 000 €
CAF prêt à taux zéro (10 ans)	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 054 702 €</b>

### **CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE :** **DÉLIBÉRATION PRESTATION DIAGNOSTIC**

Le contrat Enfance/Jeunesse signé en janvier 2011 arrive à terme le 31 décembre 2014. La Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne suggère de faire réaliser un diagnostic territorial par un cabinet extérieur préalablement au renouvellement du Contrat Enfance/Jeunesse.

Ce diagnostic permettrait d'apporter des éléments de connaissance sur les points suivants :

- Evolution du contexte local et des besoins,
- Analyse des besoins actuels, à moyen et long terme,
- Analyse de l'offre existante,
- Analyse des partenaires existants ou pouvant être développés,
- Sens du projet.

Le versement d'une aide par la CAF est possible dans le cadre d'une convention (CAF/collectivités signataires du contrat) d'un montant maximum de 11 600 € plafonnée à 80 % du montant total. Le prix estimé du diagnostic est d'environ 8 000 €. La somme restante devra être partagée (au prorata) entre Pont-du-Casse et Bajamont.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour :

- signer la convention avec la CAF de Lot-et-Garonne et la commune de Pont-du-Casse, cosignataire du contrat Enfance/Jeunesse,
- faire appel à un cabinet d'études selon un cahier des charges établi avec la CAF.

### **POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

Claude PRION rappelle que l'effectif scolaire est de 88 enfants. La réunion de rentrée a eu lieu le 19 septembre. Les enseignantes apprécient la collaboration de qualité qui s'est instaurée avec l'équipe municipale.

### **ORGANISATION DES SERVICES (cantine, ménage)**

Du fait de l'indisponibilité de la cantinière en titre et du projet a été reposée la question de la production des repas sur place. Jean-Michel RENOU présente une étude financière comparative pour la production de repas.

Trois formules sont proposées :

1. confection des repas en régie,
2. livraison des repas en liaison froide selon les tarifs de différents prestataires,
3. livraison des repas en liaison chaude.

Il s'avère que, sur le plan financier, l'écart de coût entre un repas livré en liaison froide et un repas préparé sur site n'est pas significatif.

Claude PRION explique que le personnel cantine souhaite une réorganisation du service. Nathalie BODIN et Natividad RIMLINGER, actuellement respectivement cantinière et aide-cantinière, souhaitent réintégrer leur poste de travail précédent (aide-cantinière et entretien des locaux).

L'embauche d'une personne sur le poste de cantinier (ère) devra être envisagée si la formule n°1 est retenue.

Considérant la différence de coût et la qualité et maîtrise d'une production locale, après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux valident le maintien de la production de repas en interne.

Considérant que le projet d'extension du pôle enfance impliquera de recourir à la livraison de repas à compter de février 2016 pendant la durée du chantier cuisine-réfectoire, et avant d'engager une procédure de recrutement, Monsieur le Maire et Claude PRION suggèrent de rencontrer Nathalie BODIN pour lui proposer d'être maintenue sur ce poste jusqu'à cette échéance.

## **BILAN CHANTIER JEUNES 2014**

Delphine SCOPEL, coordonatrice municipale du chantier jeunes 2014, en présente le bilan par un diaporama.

Cette année, 17 jeunes (9 filles et 8 garçons) de 13 à 17 ans y ont participé du 7 au 11 juillet. Les matinées consacrées à des travaux citoyens ont libéré les après-midi pour des activités de loisirs. Cette opération représente un coût total de 5 788 €, subventionné par l'Agglomération d'Agen à hauteur de 2 500 €.

Plusieurs axes d'amélioration sont présentés : prévoir une réunion en amont avec le personnel communal, renouveler les activités proposées pour plus d'attractivité, intégrer la participation de plus de conseillers.

## **IMPro de VÉRONE : CONVENTION, GRATIFICATION**

Monsieur le Maire expose que l'IMPro de Vérone accueille, à Foulayronnes, une cinquantaine de jeunes garçons de 14 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec des troubles associés. Il dispense un enseignement adapté et un accompagnement médico-social.

Dans le cadre de leur formation professionnelle, des stages hors établissement sont proposés.

Le projet consiste pour la collectivité à accueillir un jeune au sein de l'équipe technique afin de lui faire découvrir les activités suivantes : espaces verts, manutention, entretien des équipements publics,...

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des mises en stage entre l'IMPro et la mairie.

L'IMPro s'engage à ne proposer qu'un jeune à la fois. Ces stages pourront être, soit des stages « découverte » d'une durée de 8 à 15 jours, soit des stages longs d'une durée de 3 mois.

Une gratification sera versée aux stagiaires par l'intermédiaire de l'IMPro qui devra établir un justificatif comptable. Les modalités de versement de cette gratification ont été validées par Mme LEMAIRE, inspecteur du recouvrement auprès de l'URSSAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'IMPro de Vérone pour l'accueil régulier de stagiaires au sein des services techniques de la collectivité,

- de fixer le montant de la gratification accordée aux stagiaires à 10 euros par jour de présence.

## **AGGLOMÉRATION D'AGEN :** **SCHÉMA DE COLLECTE**

Une étude d'optimisation concernant la collecte des déchets est menée par l'Agglomération d'Agen, qui en exerce la compétence, afin de diagnostiquer l'existant et mettre en exergue des axes d'amélioration. Le but de cette étude menée par le cabinet EXEO est de réorganiser le schéma directeur des collectes afin de maîtriser les dépenses publiques, maintenir les taux de TEOM, améliorer la qualité du service et préserver la démarche de développement durable.

Le schéma de collecte pour Bajamont a été présenté en mairie par l'équipe technique de l'Agglomération d'Agen le 5 septembre dernier.

Monsieur le Maire expose les conclusions de travail de la commission Cadre de vie sur cette proposition et les soumet à l'approbation des conseillers :

→ Validation des principes généraux :

- ✓ Containérisation
- ✓ Ramassage en « porte à porte »
- ✓ Maintien du ramassage OM une fois par semaine
- ✓ Ramassage des déchets recyclables une fois par quinzaine
- ✓ Ramassage du verre et papier en PAV

→ Remarques :

- ✓ Le porte à porte ne sera pas toujours possible : ramassage en bout de chemin à maintenir (taille de containers à adapter au transport en voiture)
- ✓ Taille du container « déchets recyclables » à revoir
- ✓ Avis plutôt défavorable à l'emploi de containers collectifs
- ✓ Insertion environnementale à valoriser.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces observations et mandate Monsieur le Maire pour en informer le service ad-hoc de l'AA.

## **AGGLOMÉRATION D'AGEN :** **SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'Agglomération d'Agen a lancé début 2013 des études complémentaires concernant les schémas directeurs eaux usées, eau potable et eaux pluviales dans le cadre de sa compétence Eaux et Assainissement.

L'étude du schéma directeur des eaux usées arrivant à son terme, il est demandé à chaque commune de l'AA de valider le zonage d'assainissement proposé.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des remarques formulées par la commission Cadre de vie à l'AA sur la carte de zonage :

- L'extension du réseau d'assainissement de Pont-du-Casse, pourtant validée, n'est pas inscrite,
- L'extension du réseau au lieu-dit « Sabros » devra prendre en compte la rénovation et la construction récentes d'installations individuelles,
- L'extension sur la VC n°2 dite « La Belette » est très imprécise.

**AGGLOMÉRATION D'AGEN :**  
**MUTUALISATION ADMINISTRATION**  
**(communautaire et municipale agenaise)**

L'Agglomération d'Agen a missionné le cabinet d'audit KPMG afin de travailler sur un projet de mutualisation de la totalité des salariés de l'AA (300) et de la ville centre Agen (600) dans le but de maîtriser les coûts de personnel et accroître le niveau d'expertise au service des communes.

Suite au débat, Monsieur le Maire transmettra aux conseillers le document de travail remis en bureau communautaire et recueillera les remarques du conseil à soumettre lors d'un prochain bureau.

**QUESTIONS D'ACTUALITÉS**

**PROJET LECTURES AU JARDIN 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LOT-ET-GARONNE**

Dans le cadre du projet *Lectures au jardin 2015*, Marcelle MANEIN propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général selon le plan de financement suivant :

- ✓ Subvention Conseil Général : 1 400 €
- ✓ Subvention Agglomération d'Agen : 1 400 €
- ✓ Autofinancement : 1 500 €

*Lectures au jardin 2015* s'inscrit cette année encore dans le programme national *Lectures communes* organisé par l'Association des Maires Ruraux de France.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et mandate Monsieur le Maire pour inscrire cette dépense au Budget Primitif 2015 et déposer la demande de subvention.

**SUA TRIATHLON AGENAIS**

Le SUA Triathlon Agenais souhaiterait organiser un triathlon sur le site du lac au mois de juin 2015. Monsieur le Maire a rencontré les dirigeants de ce club en mairie avec Monsieur DELBREL, président du SIVU Masse/Laurendanne, gestionnaire du lac.

Cet événement serait entièrement géré par les bénévoles du club, le Président local de la fédération de pêche, interrogé, ne s'oppose pas à cette manifestation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation de cette manifestation.

**JOURNÉE DU PATRIMOINE**

Le 21 septembre dernier, une vingtaine de participants sont partis, sous le soleil, à la découverte du patrimoine bajamontais.

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

La commission Vie associative se félicite de la bonne participation le 13 septembre dernier à la randonnée pédestre, suivie de la présentation de chaque association, proposée à l'occasion du forum des associations.

## **BIBLIOTHÈQUE : CARNET DE VOYAGE**

Cette manifestation, organisée à l'initiative de la bibliothèque dimanche 28 septembre, a été très appréciée des participants.

### **REPAS DES AINES**

Le prochain repas des aînés aura lieu dimanche 25 janvier 2015.

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal est fixé au 04 novembre 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 1h30.

Le Maire,  
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,  
Jean-Michel RENO

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL

Paola CAMPOS